

Ph.D., LL.D., vice-présidents de sections ; J. G. Bourinot, F.S.S., secrétaire honoraire ; J. A. Grant, M.D., F.G.S., trésorier honoraire ; Goldwin Smith, D.C.L., le révérend Abbé Bégin, D.D., le révérend Abbé Bois, Napoléon Bourassa, écuyer, le révérend Abbé Casgrain, docteur ès lettres, Paul DeCazes, écuyer, Oscar Dunn, écuyer, l'honorable Hector Fabre, Louis H. Fréchette, LL.D., Napoléon Legendre, écuyer, Pamphile Lemay, écuyer, l'honorable F. G. Marchand, Joseph Marmette, écuyer, l'honorable M. le juge Routhier, docteur ès lettres, Benjamin Sulte, écuyer, le révérend Abbé Tanguay, Joseph Tassé, écuyer, le révérend Abbé Verreau, docteur ès lettres, R. Maurice Bucke, M.D., le révérend Æneas McDonell Dawson, le lieutenant-colonel G. T. Denison, B.C.L., le très révérend G. M. Grant, D.D., William Kirby, écuyer, John L'Espérance, écuyer, Charles Lindsey, écuyer, le révérend W. Lyall, LL.D., George Murray, B.A., le révérend J. Clark Murray, LL.D., Evan McColl, écuyer, John Read, écuyer, Charles Sangster, écuyer, George Stewart, (fils.) écuyer, Alpheus Todd, C.M.G., LL.D., J. Watson, M.A., LL.D., G. Paxton Young, M.A., C. Baillargé, I.C., Herbert A. Bayne, écuyer, E. J. Chapman, Ph. D., LL.D., J. B. Cherriman, M.A., E. Deville, I.C., N. F. Dupuis, M.A., F.R.S.E., Sandford Fleming, C.M.G., I.C., P. Fortin, M.D., G. P. Girdwood, M.D., F. N. Gisborne, M. Inst. I. C., E. Haanel, Ph.D., le très révérend T. E. Hamel, M.A., B. J. Harrington, B.A., Ph.D., G. C. Hoffman, F.I.C., A. Johnson, LL.D., J. T. Loudon, M.A., T. Macfarlane, M.E., J. G. McGregor, M.A., D. Sc., F.R.S.E., L. W. Bailey, M.A., Ph.D., Robert Bell, M.D., I.C., F.G.S., G. M. Dawson, D.S., A.R.S.M., F.G.S., Edwin Gilpin, M.A., F.G.S., J. Bernard Gilpin, M.D., M.R.C.S., le révérend D. Honeyman, D.C.L., J. M. Jones, F.L.S., le révérend professeur J. C. K. Laflamme, D.D., J. Macoun, M.A., F.L.S., G. F. Matthew, M. A., Alexander Murray, C.M.G., F.G.S., W. Osler, M.D., W. Saunders, écuyer, D. N. St. Cyr, écuyer, J. F. Whiteaves, F.G.S., et R. Ramsay Wright, M.A., B.Sc., et telles autres personnes qui sont maintenant ou pourront à l'avenir devenir membres de la société par le présent constituée, conformément aux dispositions du présent acte et des règlements faits sous son autorité, et leurs successeurs, seront et sont par le présent constitués corps politique et incorporé, sous le nom de " La Société Royale du Canada." ci-après appelée " la société ; " et ils pourront, en vertu de tout titre légal, acquérir et posséder, pour l'usage de la société, toutes propriétés quelconques, immobilières ou mobilières, en jouir et les aliéner, les vendre et en disposer, en tout ou en partie, de temps à autre et suivant que l'occasion le requerra, et pourront acquérir à la place d'autres propriétés immobilières ou mobilières ; pourvu, toutefois, que la valeur annuelle des dites propriétés immobilières possédées en aucun temps par la société pour son usage réel ne dépasse pas la somme de quatre mille piastres.

Nom et pouvoirs de la société.

Proviso : limitation de la valeur des biens-fonds.